

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE 12 AVRIL 2021 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker au siège no.6.

Josée Desmeules, directrice générale assiste à titre de greffière à la séance.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseiller au siège n°1

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette,

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mars 2021;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.2 Autorisation de formation;

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Adjudication du contrat pour les travaux de réfection de diverses rues;
- 4.2 Programmation de travaux révisée (version no.3) Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019);
- 4.3 Programme d'aide à la voirie locale- Volet Soutien ;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Adjudication du contrat de construction d'un portillon pour l'accès au lac pour les résidents;
- 5.2 Renouvellement de l'entente de partenariat avec la SÉPAQ pour l'accès au Parc de la Jacques-Cartier;
- 5.3 Don au Mouvement d'Entraide des Cantons Unis de Stoneham;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Demande de dérogation mineure DM-2021-01 concernant le 13 rue du Manoir;
- 6.2 Demande de dérogation mineure DM-2021-02 concernant le 70 avenue du Rocher;
- 6.3 Approbation de l'accord de subvention avec le la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre du Fonds municipal pour le projet pilote du système d'épuration par lagunage de la Ville de Lac-Delage par biofiltration tertiaire;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

- 8.1 Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des animaux (SPA);

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-032

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec l'ajout du point suivant :

4.3 Programme d'aide à la voirie locale (volet soutien) ;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2021 en ajoutant le point 4.3 : Programme d'aide à la voirie locale (volet soutien).

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2021

Résolution 2021-033

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 8 mars 2021;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 mars 2021.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2021-034

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 12 avril 2021 totalisent un montant de 51 663,87 \$ et 16 023,00 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 12 avril 2021, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 12 avril 2021 qui totalisent un montant de 56 194,40 \$.

2.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Madame Josée Desmeules, directrice générale et trésorière, présente et dépose les états financiers au 31 décembre 2020. Les membres du conseil ont tous reçu une copie des états financiers avant l'adoption dans les délais prescrits par la Loi. Monsieur Kevin Bélanger, comptable chez Malette, fait état du rapport du vérificateur.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 AUTORISATION DE FORMATION

Résolution 2021-035

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale désire suivre de la formation en ligne offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE la formation demandée est utile pour l'employé dans le cadre de ses fonctions actuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage s'engage à favoriser un environnement qui prône la formation continue et le perfectionnement professionnel;

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre l'employé et la Ville pour préciser les modalités;

CONSIDÉRANT QUE l'employé désire suivre deux cours à 399 \$ plus taxes pour l'année 2021, pour un total de 798 \$ plus taxes donné par l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé doit être obligatoirement membre formation à 130 \$ plus taxes pour avoir droit aux formations de l'ADMQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les coûts pour les deux formations de l'ADMQ à 399 \$ plus taxes pour un total de 798 \$ plus taxes ainsi que l'inscription comme membre formation à 130 \$ plus taxes ;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer les conditions de l'entente entre la Ville et l'employé pour ces deux formations.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DES DIVERSES RUES

Résolution 2021-036

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 25 mars 2021 à 11h00 A.M. pour l'appel d'offres publié sur SEAO concernant le contrat pour les travaux dans diverses rues (sections des avenues du Rocher, du Lac, des Monts et du Lac ainsi que Place du Parc)

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE 7 soumissions ont été déposées, soit :

<u>NOM du soumissionnaire</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
- Pavage U.C.P. inc.	756 748.40 \$
- ADV Excavation inc.	606 521.87 \$
- Gilles Audet Excavation inc.	565 986.45 \$
- Eurovia Québec Construction inc.	633 823.14 \$
- Construction & Pavage Portneuf	581 324.51 \$
- Les Entreprises P.E.B Ltée	567 144.08 \$
- P.E. Pageau Inc.	463 917.23 \$

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Beaudoin, ingénieur de projet chez Tetra Tech QI inc., recommande d'accepter la plus basse soumission conforme, soit, P.E. Pageau au prix de 463 917.23 \$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le contrat à P.E. Pageau inc. au prix de 463 917,23\$ taxes incluses tel que recommandé par notre ingénieur, monsieur François Beaudoin, ingénieur, dans sa lettre du 31 mars 2021 ;

QUE les sommes soient puisées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

4.2 PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO.3.- TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ-2019-2023)

Résolution 2021-037

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
ET APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été conférée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

4.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET SOUTIEN)

Résolution 2021-038

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- **Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;**

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Josée Desmeules, directrice générale, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN PORTILLON POUR L'ACCÈS AU LAC POUR LES RÉSIDENTS

Résolution 2021-039

CONSIDÉRANT QU'Entretien paysager CTM inc. a déposé une soumission pour la fabrication d'un portillon barré pour l'accès au lac des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés s'élèvent à 2 950 \$ plus taxes pour la fabrication et la conception de la porte barrée en acier galvanisé avec des ailes de côtés en broche ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les clés s'élèvent à 4 191,20 \$ plus taxes, soit 20 \$ plus taxes par clé pour un total de 248 clés ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des clés devront être assumés par chaque résident (1 clé par adresse), soit 20 \$/ clé ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
ET APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroi le contrat à Entretien paysager CTM pour la conception, la fabrication et la pose du portillon pour l'accès au lac, le tout tel que la soumission déposée le 22 mars 2021 au prix de 2 501,20 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même les surplus accumulés au 31-12-2020.

5.2 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÉPAQ POUR L'ACCÈS AU PARC DE LA JACQUES-CARTIER 2021-2023

Résolution 2021-040

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Ville et la SÉPAQ date de 2017 renouvelable à chaque année jusqu'en 2020 est échuë;

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ a offert à la Ville de Lac-Delage de refaire une nouvelle entente pour 2021 renouvelable à chaque année jusqu'en 2023 aux mêmes conditions que l'entente précédente.

CONSIDÉRANT QUE ce service permet à la population de bénéficier d'un tarif préférentiel parce que la Ville défraie une partie des coûts de la carte de membre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est très appréciée de la population et qu'il y a lieu de renouveler cette entente;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'entente de partenariat avec la SÉPAQ à intervenir pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement jusqu'en 2023 pour l'utilisation des sentiers au Parc de la Jacques-Cartier;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer le contrat à intervenir entre les parties.

5.3 DON AU MOUVEMENT D'ENTRAIDE DES CANTONS UNIS DE STONEHAM

Résolution 2021-041

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de Lac-Delage ont ramassés 189 \$ lors de la tenue de l'activité ski-Oh-Don donc plus de 150 tours de piste de ski de fond commandité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ajoutait 75 \$ au montant pour un total de 264 \$ à remettre au Mouvement d'Entraide des Cantons Unis de Stoneham;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don au montant de 264 \$ au Mouvement d'Entraide des Cantons Unis de Stoneham;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-01 CONCERNANT LE 13 RUE DU MANOIR

Résolution 2021-042

Monsieur Guy Rochette, maire, se retire pour ce point considérant une apparence de conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-01 concernant le 13 rue du Manoir,

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre un pourcentage de superficie conservée à l'état naturelle exempt de matériel de remplissage de 14 % par rapport à la superficie totale du terrain alors que le pourcentage requis à l'article 173 du règlement de zonage numéro 2012-02 est de 30 %;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux à la requérante;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle comporte un préjudice sérieux aux voisins tels qu'une accumulation d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le permis n'a pas été respecté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, lors de sa réunion tenue le 23 mars 2021, au conseil municipal de ne pas approuver la demande de dérogation mineure no. DM-2021-01;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 2 mars 2021 sur le site Web de la municipalité et a été affiché au bureau de la municipalité en date du 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la superficie et la topographie initiale du terrain étaient connus de la requérante;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la demande de dérogation mineure no. DM-2021-01 ne soit pas acceptée.

**6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-02
CONCERNANT LE 70 AVENUE DU ROCHER**

Résolution 2021-043

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-02 concernant le 13 rue du Manoir,

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à accorder une dérogation mineure relativement à la marge latérale droite de 3,2 mètres contrairement à 4,5 mètres prescrits à la grille des spécifications de la zone 17-HA à l'annexe B du règlement de zonage U-2012-02;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 24 mars 2021 sur le site Web de la municipalité et a été affiché au bureau de la municipalité en date du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, lors de sa réunion tenue le 23 mars 2021, au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure no. DM-2021-02 conditionnellement à ce qu'aucune construction ou partie habitable ne soit construite au-dessus du garage attaché, qui sera transformé en partie habitable, situé du côté droit du bâtiment principal;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure no. DM-2021-02 soit accordée conditionnellement à ce qu'aucune construction ou partie habitable ne soit construite au-dessus du garage attaché, qui sera transformé en partie habitable, situé du côté droit du bâtiment principal.

**6.3 ACCORD DE SUBVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS ET LA VILLE DE LAC-DELAGE DANS LE
CADRE DU FONDS MUNICIPAL POUR LE PROJET PILOTE DU
SYSTÈME D'ÉPURATION PAR LAGUNAGE DE LA VILLE DE LAC-
DELAGE PAR BIOFILTRATION TERTIAIRE**

Résolution 2021-044

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement au Fond Municipal Vert (FMV) relativement au projet pilote du système d'épuration par lagunage de Lac-Delage par bio filtration tertiaire a été approuvée par le Comité exécutif du

Conseil national d'administration de la FCM pour un montant maximum de 500,000\$ jusqu'à 80 % des coûts admissibles;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Guy Rochette, maire, à signer au nom de la Ville de Lac-Delage :

- la demande de contribution prévue dans l'Accord;
- les certificats prévus dans l'Accord;
- de prendre, signer ou appliquer, au nom du Ville de Lac-Delage, une mesure que le présent accord ou toute autre entente à laquelle vous-même et le Bénéficiaire êtes parties, exige ou permet de prendre, de signer ou d'appliquer.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

8.1 ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Résolution 2021-045

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre la Société Protectrice des animaux (SPA) arrivera à terme le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une nouvelle entente pour une durée d'un 3 ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, renouvelable automatiquement trois (3) années à la fois par la suite;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Guy Rochette, maire à signer l'entente à intervenir à cet effet;

QUE la somme de 2 864,40 \$ en 12 versements de 238,70 \$ payable mensuellement soit puisée à même le budget d'opération 2021 au poste 02-290-00-451.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTION

- 1- Madame Caroline Lepage demande des explications concernant les motifs du refus de sa demande de dérogation mineure, soit sur la question des préjudices ainsi que sur le plan des gestions des eaux fait par son ingénieur qui a été accepté par la Ville.
- 2- Plusieurs questions sur le portillon, le stationnement en bordure de l'avenue du Lac ainsi que le sentier au bout de l'avenue du Rocher.
- 3- Monsieur Demeule demande si un projet de développement a été déposé à la Ville pour le prolongement de la rue des Villas avec garderie.
- 4- Christian Déry donne des informations concernant un projet d'un développement au bout de l'avenue des Villas.
- 5- Louis Wermenlinger se demande comment la municipalité va s'assurer que les travaux du 13 rue du Manoir respecte la réglementation.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2021-045

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 20h27.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale